

La DNCG peut désormais enquêter sur la comptabilité des agents de footballeurs



Le super-agent de joueurs italo-néerlandais Mino Raiola, lors de la présentation de nouvelles recrues de Nice, le 2 septembre 2016 à l'Allianz Riviera (AFP/VALÉRY HACHE)

Des agents sportifs, ces intermédiaires entre clubs et joueurs ou entraîneurs, convoqués et sommés de présenter leur comptabilité au gendarme financier du foot français, la DNCG: c'est désormais possible, une décision qui "va dans le bon sens" mais sans être forcément suffisante.

L'évolution était écrite dans la loi, restait à l'inscrire dans les règles du sport. L'assemblée fédérale d'été de la FFF, réunie à Amiens samedi, a avalisé la modification des statuts régissant le gendarme financier du football français.

- Pas de pouvoir de sanction -

Désormais, la DNCG est donc dotée d'un "pouvoir d'investigation" sur les agents. "Nous sommes le premier sport professionnel à mettre en place cette extension des contrôles de la DNCG", s'est félicité le directeur général de la Ligue de football (LFP) Didier Quillot, évoquant une mesure offrant "une plus grande transparence, une plus grande équité, une plus grande garantie de pérennité".

La Ligue avait adopté cette réforme une semaine plus tôt, de même que l'autre évolution apportée par la loi Braillard, celle autorisant la DNCG à contrôler les projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des clubs de foot.

Concrètement, la DNCG "peut convoquer les agents, les auditionner, demander leur comptabilité et leurs flux financiers", a détaillé M. Quillot, précisant que l'instance "a pouvoir d'investigation sur les agents, mais pas de pouvoir de sanction."

Sur la base de son investigation, qui peut être déclenchée "en fonction des transactions connues, des requêtes ou des articles de presse", la DNCG peut "transmettre le dossier à

la commission fédérale des agents, qui peut les sanctionner ou non, ou transmettre, si elle considère qu'il y a des irrégularités plus importantes, à Tracfin" (cellule de lutte contre le blanchiment du ministère français des Finances).

- 'En dernier recours' -

"Dans l'esprit c'est une excellente chose parce que cela permet de rendre plus transparent un certain nombre de choses, de donner la responsabilité à un certain nombre de gens qui sont des spécialistes d'aller voir ce qui se passe", commente pour l'AFP le président de l'Olympique lyonnais Jean-Michel Aulas. Avec un bémol: "est-ce que ce sera suffisant pour résoudre tous les problèmes qui arrivent? Je ne suis pas certain". Sidney Broutinovski, fondateur de l'école d'agents de joueurs EAJF et dirigeant d'un cabinet d'agents, estime lui aussi que c'est "une bonne chose", mais qu'il "y a plus à faire". "La DNCG n'arrivera qu'en dernier recours, en sanctionnant les agents qui ont déjà fait du chiffre d'affaires. La question aujourd'hui c'est: comment sanctionner les agents sur la profession d'agents", par exemple ceux qui l'exercent illégalement, insiste-t-il auprès de l'AFP.

- Contrôle européen? -

Enfin, le patron de la FFF, Noël Le Graët, pointe les limites de la réforme: "on contrôle nos agents nationaux plus facilement que les autres agents. En ce qui concerne les agents français, on a les noms, les chiffres. Mais quand il y a de gros transferts, avec plusieurs agents, ça reste plus compliqué de savoir quel est le territoire qui est chargé de contrôler".

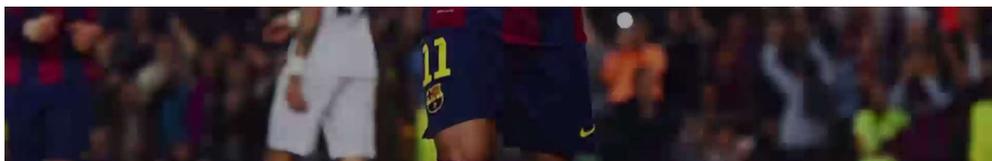
Si le super-agent portugais Jorge Mendes (Cristiano Ronaldo, José Mourinho, etc...), en plein démêlés avec la justice espagnole, était convoqué par la DNCG au titre de son activité en France (Angel Di Maria, Radamel Falcao, etc), se sentirait-il tenu de répondre à cette convocation? Fournirait-il l'ensemble de sa comptabilité?

"Comme on ne contrôle pas les agents étrangers, et s'il y a une transaction avec un club étranger, on ne pourra pas remonter jusqu'à la destination ultime des sommes", expose le président de la DNCG Henri Tcheng dans un entretien à l'AFP. "On a un problème de territorialité qui fait que nos contrôles seront efficaces sur un périmètre français".

D'où l'idée d'une extension du contrôle au niveau européen: "on a des conversations, en tant que présidents de fédérations, avec l'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre au niveau de l'UEFA", a indiqué Noël Le Graët samedi à Amiens. "Certains pays ne sont pas très concernés, mais ces quatre pays-là en tout cas ont envie d'une bonne régulation."

AFP





es d'infidélité

PSG : les conséquences d'un fiasco

Jean-Marie Le Pen : «Marine pourrait payer cher aux

Powered by

Recommended by